



HAL
open science

Maladie et soins du corps dans les monastères cisterciens

Daniel Le Blevec

► **To cite this version:**

Daniel Le Blevec. Maladie et soins du corps dans les monastères cisterciens. Horizons marins, itinéraires spirituels, Ve - XVIIIe s. Volume I: Mentalités et sociétés, I, Editions de la Sorbonne, 1987, 978-2-85944-142-5. halshs-04812987

HAL Id: halshs-04812987

<https://shs.hal.science/halshs-04812987v1>

Submitted on 1 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Daniel Le Blévec, « Maladie et soins du corps dans les monastères cisterciens », dans *Horizons marins, itinéraires spirituels (V^e – XVIII^e siècles)*, vol. I : *Mentalités et sociétés*, Études réunies par H. Dubois, J.-C. Hocquet, A. Vauchez, Publications de la Sorbonne, Paris, 1987, p. 171-182.

Maladie et soins du corps dans les monastères cisterciens

Les travaux du séminaire que le professeur Michel Mollat a dirigé à la Sorbonne de 1962 à 1976 et dont une série de cahiers a résumé l'essentiel ont abordé à plusieurs reprises le thème de la « pauvreté volontaire » des moines¹. L'un des visages qu'a revêtus celle-ci est le rejet de tout bien-être matériel et l'acceptation d'un permanent inconfort corporel, non en tant que but en soi mais comme moyen pour atteindre la perfection spirituelle. Les formes de l'ascèse bénédictine sont bien connues, grâce à de nombreux travaux des spécialistes de la spiritualité du Moyen Âge². Toutefois certaines implications des rapports complexes que les religieux entretenaient avec leur corps n'ont pas encore retenu toute l'attention souhaitable de la part des historiens du monachisme. Ainsi en est-il des problèmes posés par la maladie et le statut des malades au sein de la communauté monastique. Or les fréquentes atteintes pathologiques dont étaient victimes les organismes des serviteurs de Dieu, affaiblis par les mortifications et les macérations qu'ils s'imposaient, ont laissé des traces notables dans la documentation. Elles permettent de soulever le problème de l'attitude du moine face à ces agressions – invariablement conçues comme des épreuves envoyées par Dieu – et celui d'une thérapeutique du corps souffrant à mettre (ou à ne pas mettre) en œuvre. Tous les grands ordres religieux se sont sentis concernés par cette matière et lui ont consacré des développements dans leurs coutumes et leurs Statuta particuliers. On se limitera ici à Cîteaux, qui offre l'avantage de présenter, dès le début du XIII^e siècle, un ensemble de sources varié sur la maladie et les soins du corps (anciennes coutumes, Statuts des chapitres généraux, Grand Exorde, *Vitae*, lettres, etc.). Il apparaît d'emblée que la vision de la maladie que proposent les textes normatifs diffère sensiblement de celle que révèle la lecture des sources littéraires mettant davantage en scène le vécu quotidien des *pauperes Christi*. La confrontation des deux images fait apparaître les ambiguïtés qui ont surgi, jusqu'au sein de l'élite spirituelle du XII^e siècle, dans les comportements monastiques face à la maladie et pose clairement le problème de l'usage chrétien de la souffrance.

1. MALADIE CODIFIÉE

Il est, dans l'espace monastique, un lieu approprié, cadre de vie temporaire pour les moines atteints par la maladie : l'infirmerie.

Infirmitorium

« Pour les frères malades, une pièce sera réservée à part, avec un serviteur craignant Dieu, dévoué et attentif ». Toute abbaye cistercienne, en conformité avec le chapitre 36 de la Règle de saint Benoît, possède un local destiné aux religieux malades³. La plupart du temps isolée des bâtiments claustraux, l'infirmerie monastique n'est généralement constituée que d'une salle, à laquelle est jointe une cuisine : on y prépare la nourriture grasse dont la Règle autorise la consommation, certains jours, pendant le temps de la maladie. Quelques grandes infirmeries, à partir du XIII^e siècle, furent composées d'un ensemble de plusieurs pièces : salle des malades, salle des morts, oratoire, apothicairerie, promenoir, jardin particulier. Les remaniements et les destructions qui ont affecté les bâtiments monastiques au cours des siècles expliquent le petit nombre de vestiges archéologiques subsistant aujourd'hui de ces édifices, connus surtout par des dessins ou des descriptions anciennes⁴. Parmi les rares infirmeries cisterciennes encore debout en France, la mieux conservée est celle de l'abbaye d'Ourscamp, qui date du milieu du XIII^e siècle. Appelée, depuis la Renaissance, « Salle des Morts » elle offre l'aspect d'un grand vaisseau, voûté d'ogives, long de 50 mètres, large de 15, pouvant accueillir sous ses trois nefs plusieurs dizaines de lits sur quatre rangées, la tête tournée en direction des fenêtres : les malades avaient ainsi sous les yeux le spectacle du ciel et des arbres du jardin, en respect des anciens usages de l'ordre cistercien qui recommandaient d'offrir aux malades une vue sur les merveilles de la création divine⁵.

En rupture avec les rigueurs imposées par la Règle aux moines valides, un évident souci de confort apparaît dans l'aménagement des locaux destinés à l'hébergement temporaire des malades. À l'infirmerie d'Ourscamp, de petites niches, creusées dans le mur à hauteur de la main, permettaient aux malades de déposer objets, potions et nourriture. Fréquemment, une cheminée venait, l'hiver, réchauffer la salle, comme par exemple à Noirlac ou, encore une fois, à Ourscamp. D'autre part, l'exposition au sud ou à l'est de la majeure partie des infirmeries traduit la volonté de faire bénéficier les malades de l'action curative du soleil⁶. La présence d'une rivière ou d'un ruisseau incitait de même les constructeurs cisterciens à élever l'infirmerie sur la rive, l'eau étant nécessaire aux soins quotidiens (Fontenay, Ourscamp, Chézery, etc.).

Ainsi l'importance de l'« environnement » du malade avait déjà été comprise par les cisterciens, soucieux de ménager à leurs frères provisoirement écartés de la célé-

bration communautaire de l'*opus Dei* un cadre de vie agréable, estimé utile à un prompt retour à la santé. L'auteur anonyme qui décrit, au début du siècle, le site de l'infirmerie de Clairvaux évoque avec lyrisme la vertu bénéfique et apaisante, pour les sens fatigués des infirmes, d'une nature aimable :

« Des arbres nombreux et variés, fertiles en fruits de toutes sortes, forment un verger pareil à une forêt. Près de là s'élève la salle des malades. Ce voisinage n'est pas un médiocre soulagement pour les religieux infirmes, à qui il offre un vaste espace pour la promenade, et donne un doux ombrage contre les ardeurs du soleil... Leurs souffrances se calment quand ils respirent à pleins poumons l'air chargé des senteurs de foin. Le vert agréable des arbres et du gazon repose leurs yeux et les fruits qui pendent à leurs regards leur promettent, en grossissant, de grandes délices... Leurs oreilles sont agréablement frappées par les doux et harmonieux concerts des oiseaux, au plumage varié. Voilà comment, pour guérir une maladie, la bonté de Dieu multiplie des remèdes, fait sourire l'air dans sa pure sérénité, fait respirer la terre dans sa fécondité et permet au malade de s'enivrer par les yeux, les oreilles et les narines de ce que les couleurs, les chants et les odeurs ont de plus délicieux »⁷.

Infirmi

À Cîteaux, les soins rendus aux malades ne relèvent ni de l'opportunité, ni de l'initiative de l'infirmier. Ils obéissent à des règles strictes, codifiées par les coutumes et les Statuts des chapitres généraux, inspirées par les exigences de la charité chrétienne, qui imposent de veiller avec sollicitude au bien-être et à la guérison des malades⁸. Ce qui vaut pour les pauvres laïcs est d'autant plus nécessaire à l'égard des moines malades, pauvres parmi les pauvres : « On prendra soin des malades avant tout et par-dessus tout, de telle sorte qu'on les serve vraiment comme le Christ, parce qu'il a dit : J'ai été malade et vous m'avez visité » (Règle de saint Benoît, chap. 36)⁹. On distingue, dans les communautés cisterciennes, deux catégories d'*infirmi*.

– les *infirmi extra chorum*, souffrant seulement d'une indisposition passagère et sans gravité. Exclus momentanément du chœur, ils continuent à mener l'existence communautaire, moyennant certains adoucissements. Ainsi peuvent-ils assister aux offices du jour dans une partie de l'église qui leur est réservée et où il leur est permis de demeurer assis plus longtemps. Ils sont dispensés de certains offices nocturnes, peuvent abrégé les autres, et consacrent leur journée à la lecture et au repos, sans aller au travail. Si, après deux ou trois jours, ils ne sont pas rétablis, ils entrent alors, sur ordre de l'abbé, à l'infirmerie et intègrent la seconde catégorie¹¹.

– les *infirmi de infirmitorio* : mis à l'écart de la communauté pendant la durée de leur indisposition, ils résident à l'infirmerie, sous l'œil attentif de l'infirmier. Celui-ci peut se faire aider dans sa tâche par un sous-infirmier et, éventuellement, par un frère convers, à l'exclusion de tout serviteur séculier¹². Il est dispensé des exercices réguliers, car il doit demeurer en permanence à la disposition des malades. Toutefois

lorsque parmi ces derniers il s'en trouve quelques-uns assez vaillants pour s'occuper momentanément de leurs frères plus gravement touchés par le mal, l'infirmier doit se rendre à l'église pour les heures et au réfectoire pour prendre ses repas avec la communauté. Mais si un seul malade souhaite l'avoir auprès de lui, il doit rester, afin de lui tenir compagnie¹³.

Parmi les obligations auxquelles les malades sont soumis pendant leur séjour à l'infirmerie, les textes législatifs cisterciens insistent sur trois dispositions, allant dans le sens d'un allègement des rigueurs pesant sur les moines valides : elles concernent la prière, le silence et la nourriture.

Bien qu'exclus provisoirement de la célébration commune de la liturgie monastique, les infirmes n'en restent pas moins des religieux. Ils doivent, sous la conduite de l'infirmier, réciter les heures diurnes et nocturnes et s'associer spirituellement à la prière de leurs frères. Ceux dont l'état le permet doivent se lever et se réunir pour prier à l'oratoire de l'infirmerie¹⁴. Les malades ayant la possibilité de se déplacer vont même assister à la messe matutinale à l'église, où ils s'assoient dans l'arrière-chœur. Dès la fin de l'office, ils doivent regagner l'infirmerie sans traîner dans l'église, ni dans le cloître, éviter de se montrer et de communiquer avec les moines valides. Ils ne sont mis au courant de la vie du monastère que par l'infirmier qui leur apprend les décisions prises au chapitre ainsi que les services prévus pour les défunts ou les bienfaiteurs de l'ordre¹⁵.

L'obligation du silence est imposée à l'infirmerie comme dans les autres parties du monastère. Cependant une tolérance est consentie en faveur de ceux qui, pour un motif valable, ont à adresser la parole à l'infirmier. Dans ce cas, ils doivent le faire dans un lieu approprié, un parloir contigu, brièvement, à voix basse, et jamais pendant les offices, les repas ou durant la nuit. Néanmoins les malades alités peuvent parler à l'infirmier en tout temps¹⁶.

Les repas servis aux malades sont d'une qualité supérieure à celle du réfectoire et comprennent régulièrement œufs, poissons, viande et pain blanc. La consommation de la viande, autorisée par la Règle de saint Benoît aux plus affaiblis, a fait l'objet de nombreuses décisions : interdiction à toute personne dont l'état général n'impose pas absolument de manger gras ; un seul repas carné par jour ; abstinence tous les vendredis et samedis de l'année, ainsi que de la Septuagésime à Pâques, sauf exception en faveur de ceux dont l'estomac ne peut accepter une autre nourriture. Dès que ses forces sont réparées, le malade doit de lui-même renoncer à la viande et même observer, dans la mesure de ses possibilités, les périodes de jeûne³.

Medicina

Le cistercien malade peut-il faire appel, pour soulager ses souffrances, aux ressources de l'art médical ? Le débat est ancien dans les cloîtres.

Si saint Benoît ordonne expressément de bien soigner les malades et précise les soulagements qu'il convient de leur accorder – notamment l'usage des bains – il ne dit rien concernant le recours aux médecins et aux médicaments. Cette absence de condamnation formelle a été diversement interprétée. Pour les moines du Haut Moyen Âge, les soins médicaux furent considérés comme licites et les abbayes carolingiennes furent des foyers actifs d'enseignement et de pratique de la médecine. La tradition médicale bénédictine, symbolisée au XI^e siècle par Constantin l'Africain, au XII^e siècle par Hildegarde de Bingen, devait se maintenir avec éclat jusqu'à l'épanouissement de la médecine universitaire¹⁸. Plus stricts, les réformateurs clunisiens n'ont autorisé que l'usage d'épices, d'aromates ou de racines, avec lesquelles l'infirmier préparait les potions curatives¹⁹. Encore l'abbé Odon n'accorde-t-il que difficilement l'autorisation d'employer des remèdes. De même à Cîteaux l'interprétation archaïsante de l'idéal monastique entraîne la condamnation de l'usage de médicaments compliqués ou coûteux préparés par les apothicaires comme étant contraires à l'esprit de pauvreté, de pénitence et de renoncement aux réalités de ce monde, et aussi par référence aux anciens moines – Basile, Jean Chrysostome, Macaire – qui, dans leurs maladies, ne prenaient aucune sorte de remèdes. Saint Bernard admet uniquement les tisanes ou les médecines communes, telles qu'on les prépare à la campagne, à partir des simples, cueillies dans les champs ou cultivées au jardin. À plus forte raison l'appel au médecin est-il à proscrire, sauf rares exceptions et s'il s'en trouve un dans le monastère. L'abbé de Clairvaux blâme à diverses reprises les moines qui ont eu recours à la médecine : « Il est certainement permis à des religieux qui ont fait vœu de pauvreté de recourir à l'usage des simples de peu de valeur, comme cela se fait ordinairement, mais il ne convient ni à la sainteté de notre profession, ni à la pureté de notre état, non plus qu'aux pieuses rigueurs de la règle de notre ordre, que nous achetions des drogues, appelions les médecins et prenions des potions et des remèdes. Tout cela n'est bon que pour les gens du monde »²¹.

Les textes réglementaires ne prennent pas position sur ce sujet. Ils interdisent seulement aux moines médecins d'exercer leur art en dehors du monastère, en conformité avec la législation conciliaire contemporaine. Par contre, le recours à la chirurgie est sévèrement condamné²².

Finalement, les traitements réservés aux moines malades se résument en des adoucissements de la Règle sur le chapitre de la nourriture, une vie momentanément moins rude, où le repos du corps, des sens et de l'esprit compte plus que l'emploi de médicaments, ceux-ci – fabriqués sur place, à base de plantes et selon les antiques recettes – ne devant être pris qu'avec discrétion. Une thérapeutique naturelle, par conséquent, visant la guérison, avec l'aide de Dieu plus qu'avec celle des hommes, de celui qui, à aucun moment, ne cesse d'être un religieux, afin qu'il puisse le plus rapidement possible reprendre sa place au chœur pour la louange divine.

Comment les cisterciens, confrontés à de tels préceptes et interdits, ont-ils vécu leurs maladies, quelle interprétation symbolique leur ont-ils donné ?

II. SOUFFRANCES VÉCUES

La réalité de la maladie dans les monastères cisterciens ne peut guère être saisie qu'à travers le miroir idéalisé d'un certain nombre de textes, comme le Grand Exorde, les Vies des grands mystiques de l'ordre, les sermons et la correspondance de saint Bernard. Une fois la part faite de l'amplification littéraire, apologétique ou hagiographique, il reste possible d'y scruter les comportements de quelques personnalités marquantes de l'ordre devant la douleur, les infirmités, les atteintes corporelles dont elles ont été victimes et tenter d'en extraire la signification qu'elles leur ont attribuée.

Infirmis

L'idée qui s'impose avec force est celle de la patience, de la résignation confiante, voire de la joie avec lesquelles les souffrances physiques, l'affaiblissement du corps par le mal doivent être acceptés par les serviteurs de Dieu, preuve, s'il en était besoin, que de telles attitudes étaient loin d'être généralement répandues parmi les frères. Un modèle par conséquent, mais il n'est pas interdit de penser que les moines qu'une vocation sincère avait entraînés au cloître – étaient-ils si rares ? – ont tenté de s'y conformer.

Lorsque le mal envahit le corps du moine, la perspective de devoir sortir du chœur pour rejoindre à l'infirmerie les autres malades est fréquemment ressentie comme une épreuve morale intolérable. Le cistercien est alors tenté de cacher sa douleur à ses frères, pas seulement par mortification mais afin de retarder le plus possible le moment de la rupture avec l'élément sain de la communauté. Ainsi cet ancien riche de Majorque du nom d'Arnulphe, devenu moine à Clairvaux, et dont le Grand Exorde nous rapporte que, victime de violentes douleurs d'entrailles, « il ne pouvait se tenir courbé sans une vive souffrance. Malgré cela, il n'omit jamais de s'incliner dévotement et profondément au *Gloria Patri...* »²³. Saint Bernard, dont on sait qu'il souffrit durant toute son existence de difficultés digestives, dues à un mauvais état de l'estomac et des intestins, était sujet à des crises de vomissements douloureux et récidivantes, qui survenaient même pendant la célébration des offices. Il s'obstina pourtant à prier avec ses frères. « Ayant fait près de sa place un trou dans la terre pour y enfouir ce qu'il vomissait, il supporta ainsi du mieux qu'il put, pendant quelque temps, les conséquences de ce mal »²⁴. Jean, prieur de Clairvaux, attendit lui aussi la dernière extrémité pour entrer à l'infirmerie : « S'étant trouvé, à Matines, subitement indisposé, comme il ne pouvait plus psalmodier avec son zèle habituel et qu'il sentait le mal redoubler de violence, il fut vivement tenté de quitter l'église ; il y resta néanmoins, s'attristant à la pensée que le mauvais état de sa santé allait le contraindre de se soumettre au régime des infirmes, ce qu'il avait soin d'éviter autant

que possible ». Plein de remords à l'idée que son mal n'était peut-être pas aussi grave qu'il n'y paraissait et pouvait ne pas justifier l'accès aux délicatesses réservées aux malades, il finit malgré tout, sur ordre de l'abbé, par se retirer à l'infirmerie²⁵.

La répugnance des moines devant l'éventualité d'un séjour, même momentané, à l'*infirmatorium* est sans doute présentée dans les textes avec une intention pédagogique et moralisante : il s'agit, pour les auteurs cisterciens, d'inciter les tièdes et les douillets à montrer plus de fermeté vis-à-vis de leur corps et à rejeter, en cas de maux bénins, le réconfort qu'ils seraient tentés d'aller chercher auprès de l'infirmier²⁶. Mais n'y a-t-il pas aussi, dans le refus de l'isolement qu'opposent la plupart de ces « athlètes du Christ », l'expression plus ou moins consciente d'une crainte face à ce que représente le statut d'*infirmus* ? Car l'isolement à l'infirmerie ne résulte nullement, dans l'idéologie monastique, de préoccupations d'ordre sanitaire. Il est exclusion du groupe, parce qu'être malade, c'est être moins parfait, l'homme charnel triomphe alors de l'homme spirituel ; le moine, redevenu carnivore, par nécessité, pour restaurer ses forces défaillantes, est marqué à nouveau par une souillure, comparable à la souillure sanglante qui motive, comme on l'a vu, l'interdiction de recourir à la chirurgie et la mise à l'écart temporaire de ceux qui ont subi la saignée²⁷. Refuser de se reconnaître malade, c'est refuser d'être, vis-à-vis de Dieu, en situation de péché. C'est en ce sens que la maladie peut être perçue comme symbole d'un état peccamineux. Mais une fois cet état assumé, souvent par obéissance aux ordres de l'abbé, c'est la valeur d'épreuve que revêt la maladie qui l'emporte et qui transforme son acceptation en un exercice ascétique semblable aux autres pratiques pénitentielles auxquelles se soumettent les moines valides.

Mortificatio

La lutte de tous les instants que les moines livrent à leur corps et à ses appétits trouve chez les malades un terrain d'élection pour s'exercer. En tant qu'épreuve envoyée par Dieu, la maladie perd non seulement sa connotation péjorative, mais elle s'enrichit même d'une signification éminemment positive, puisqu'elle devient don du ciel, offrant au moine l'occasion de s'améliorer et de progresser dans la voie de perfection. Ernard de Bonneval, biographe de saint Bernard, dit à propos de l'abbé de Clairvaux, qu'il « ne cessait d'être sourms aux coups du marteau sur l'enclume ; les fléaux et les épreuves ne l'épargnaient point, non pas pour le punir de fautes, mais pour jeter du lustre sur sa vertu. Jamais l'aiguillon de la maladie ne lui laissa un moment de répit. Et comme il savait que c'est dans la faiblesse que la force se perfectionne, il reconnaissait qu'il avait une grâce en ce que la lime de cette affliction de tous les jours rongeaient en lui tous les mouvements de la nature, si légers qu'ils fussent. Mais si la chair en lui était faible, l'esprit était prompt, et moins il trouvait de jouissance dans le corps, plus il en trouvait dans le Seigneur »²⁸.

Chez les auteurs spirituels, la relation constante entre l'âme et le corps exige ainsi souvent que la santé de la première passe par l'infirmité du second²⁹. Les exemples de moines malades endurant patiemment leur souffrances parce qu'elles ont une valeur cathartique abondent dans le Grand Exorde. Ainsi Pierre Monoculus, futur abbé de Clairvaux, supporte-t-il avec douceur de violents maux de tête : « Au milieu de ses souffrances, ils bénissait le ciel et s'empressait d'étouffer comme une vipère le murmure qui naît de la volonté propre. Il désirait, avec le Prophète, que la pourriture entrât Jusqu'au fond de ses os, afin de pouvoir reposer au Jour de la tribulation (*Hab.*, III, 16) ». Le moine Arnulphe exprime de même sa totale acceptation et son abandon en Dieu : « J'aime tellement les cruelles douleurs que j'endure à cause de la confiance qu'elles me donnent d'obtenir miséricorde, que je préférerais perdre cent fois plus de biens temporels que je n'en possédais autrefois, plutôt que d'être délivré de mon mal »³⁰.

Ainsi la souffrance n'est-elle pas vaine, mais bien source de progrès spirituel et, par conséquent, voie privilégiée vers l'au-delà.

Redemptio

Les grands mystiques cisterciens – saint Bernard, Guillaume de Saint-Thierry, Aelred de Rievaulx – ont souligné la dimension rédemptrice de la souffrance³¹. La maladie est donc, pour le moine, une merveilleuse occasion de réaliser les exigences de sa vocation, qui lui imposent de dépouiller le vieil homme pour suivre la voie angélique conduisant à Dieu. La douleur corporelle va, en effet, de pair avec la purification de l'âme. Souffrir dans sa chair, c'est être purifié de ses péchés. Un frère convers de Clairvaux qui était sorti sans autorisation, par trois fois, du monastère, et qui s'en était repenti, ne reçut pas de meilleure pénitence de Dieu qu'une terrible maladie, « remède énergique pour les grands péchés », non pas châtement mais véritable médecine de l'âme : la pourriture s'empara de ses membres, rongant les chairs, découvrant les os. Les vers fourmillaient dans la plaie, dont se dégageait une infection pestilentielle, soulevant le cœur de ceux qui l'approchaient. Mais dans les douleurs extrêmes que le malheureux frère endurait, il rendait grâce au ciel, car il est écrit : « Otez la rouille de l'argent et il s'en formera un vase très pur (*Prov.*, XXV, 4) ». « Ainsi, après avoir été purifiée dans le creuset de la souffrance des scories du péché, cette âme bienheureuse devenue blanche et brillante, comme l'argent éprouvé par le feu, fut transportée avec les autres vases de la Miséricorde divine dans le palais du Roi des Rois »³².

Saint Bernard ne manque pas non plus de rappeler que « Dieu reprend celui qu'il aime et il frappe de verges ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfants (*Hébr.*, XII, 6) ». S'il frappe le corps, c'est afin de sauver l'âme³³. Arrivé au terme de son existence, l'abbé de Clairvaux se désole du fait que son corps, perclus d'infirmités, ne lui permet plus de se livrer comme ses frères au travail manuel. « Plaise à Dieu qu'étant de ceux qui disent et qui ne font pas, je puisse obtenir d'être au moins le dernier de son royaume »³⁴.

Pour quelques âmes d'élite, la maladie est déjà partage des souffrances du Christ crucifié. Aelred de Rievaulx, sur son lit d'agonie, se fait lire le récit de la Passion. Son biographe, Walter Daniel, rapporte qu'alors « il manifestait sa compassion en pleurant et en indiquant avec ses doigts la cruauté de l'acte, et tout son visage exprimait la douleur ». Pour Aelred, l'identification au Christ souffrant est le meilleur itinéraire vers le salut³⁵.

*

L'image de la maladie, telle qu'elle transparait dans les sources cisterciennes des XII^e et XIII^e siècles, est donc contrastée. Alors que les textes normatifs, dans le soin qu'ils prennent à réglementer l'isolement du moine malade, mis à l'écart comme pour ne pas corrompre la partie saine de la communauté, risquer de nuire à la parfaite cohésion qui préside à la célébration liturgique, livrent une vision plutôt négative, les sources littéraires offrent une représentation beaucoup plus valorisante de la souffrance corporelle. Épreuve envoyée par Dieu, quelle qu'en soit la raison, elle est reçue comme une grâce, moyen d'enrichissement spirituel et, surtout si elle est grave, préparation à la mort et assurance du salut. Dans les sommets mystiques atteints par un petit nombre de moines, elle devient identification aux douleurs du Crucifié, compassion bouleversante qui, dans les derniers instants, va parfois jusqu'à la prononciation des paroles mêmes de Jésus mourant : « Père, je remets mon esprit entre vos mains »³⁶.

Daniel LE BLÉVEC
